

Présentation des acteurs du service public de l'emploi

Nous vous rappelons que l'ensemble des services présentés ci-dessous a un caractère gratuit, y compris pour les services en ligne, et résulte d'un travail en réseau des toutes les structures.

La Mission Locale : intervient auprès des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Elle les accompagne individuellement dans leurs démarches volontaires d'insertion professionnelle et sociale.

Passerelle entre les jeunes et les sources d'emploi, la Mission locale analyse les besoins en recrutements des entreprises, informe et conseille sur les dispositifs d'embauche des jeunes et leurs avantages (contrats aidés, apprentissage...), présélectionne les candidats et organise des sessions de recrutement, assure un suivi des salariés en poste pendant les premiers mois.

Outre quelques spécificités (Cf : infra), **les Missions Locales offrent un niveau de services commun et gratuit aux entreprises :**

- Une ***mise en relation directe*** des jeunes demandeurs d'emploi avec l'entreprise,
- Une aide permanente à la recherche d'emploi : ***préparation au recrutement, présélection, évaluation et adaptation des candidats au poste proposé...***
- Une information et conseil sur les mesures et ***dispositifs d'aide à l'embauche*** et contrats aidés,
- Une accompagnement individuel de chaque jeune, vers et dans l'emploi, par un ***conseiller référent unique***.

La Maison de l'Emploi : assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'objectifs, d'un plan d'actions, d'une programmation et d'une évaluation partagés. Elle est un organe fédérateur ou « unificateur » permettant la mise en commun des services existants selon des principes de complémentarité et de mutualisation.

L'action des Maisons de l'Emploi s'appuie sur des orientations définies par les besoins d'un territoire, à ce titre il n'y a pas de définition unique pour caractériser ces structures.

Observation, anticipation et adaptation du territoire : « Il s'agit de développer un diagnostic et une stratégie locale par l'analyse du marché du travail et des potentialités du territoire afin d'anticiper les besoins des entreprises par des formations et des actions adaptées ». La Maison de l'Emploi a un rôle de rassemblement des informations disponibles issues de plusieurs sources et de fait contribue au **diagnostic emploi formation de son territoire**

■ **Accès et retour à l'emploi :** "Il s'agit d'améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement individualisé des personnes sans emploi ou salariées, en optimisant la complémentarité de l'offre de services des partenaires".

■ **Développement de l'emploi et création d'entreprise :** "Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et les restructurations des territoires en développant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et en contribuant au maintien et à la création d'activités. La maison de l'Emploi favorise notamment l'accompagnement de la création et la reprise d'entreprise en mettant en œuvre les dispositions de l'article 61 de la loi de programmation pour la cohésion sociale".

Le PLIE : Plan Local pour l'insertion et l'emploi a pour objet la lutte contre l'exclusion, et constitue des programmes de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser le **retour à l'emploi durable des personnes les plus en difficulté**.

Bâtir des réponses adaptées aux besoins des employeurs locaux

Plateforme, il mobilise les savoirs et compétences des conseillers référents au sein de structures partenaires qu'il conventionne. **Les PLIE peuvent intervenir dans :**

- Le recrutement en proposant des candidatures pré-sélectionnées au cours d'un entretien préalable,
- La définition de profil de poste,
- La qualification en amont ou en aval du recrutement par des actions de formation adaptées,
- L'intégration des nouveaux travailleurs dans l'entreprise.

Le Pôle Emploi :

Pour réussir vos recrutements

Des équipes professionnelles spécialisées par secteur d'activités

Des outils d'aides au recrutement performants (de l'analyse de poste à l'évaluation des candidats)

Un service adapté (détermination du profil, rédaction et diffusion de l'offre, gestion en ligne de recrutement et des modalités de présélection des candidats)

La maîtrise des mesures pour l'emploi (quelle aide pour l'embauche d'un travailleur handicapé ? un contrat de professionnalisation ? des aides à la formation ?...)

UNE GAMME DE SERVICES :

① Le conseil en recrutement

- Un diagnostic précis des besoins de compétences
- La définition du profil des candidats
- La méthode de recrutement la plus appropriée
- Aide à la rédaction de l'offre d'emploi (respect de la réglementation en vigueur avec la vigilance accrue afin notamment d'éviter toute mention à caractère discriminatoire)
- Une analyse du poste à pourvoir dans l'entreprise (étude de la nature de l'emploi et des tâches confiées au futur collaborateur afin de déterminer les compétences, expériences (...) nécessaires.

② La recherche de candidats et diffusion des offres : www.pole-emploi.fr

- Une diffusion (gratuite) sur internet (1^{er} site emploi le plus consulté en France)
- La possibilité de déposer les offres 24h sur 24 et 7 jours sur 7
- Gérer son recrutement en toute autonomie
- L'accès direct à une « banque de profils » 690 000 CV en ligne, classés par niveaux de pertinence (contact par mail personnalisé en proposant l'offre aux candidats repérés)
- Un partenariat important au niveau local (APEC pour les cadres, missions locales pour les jeunes, Cap Emploi pour les personnes handicapées...) permettant des canaux de diffusion ciblés selon les recherches de candidats et aussi Pôle emploi international (diffusion des offres au niveau international)

③ La sélection des candidats

- Première présélection des candidatures par un conseiller avec transmission de CV
- Des entretiens réalisés préalablement par le conseiller afin de recevoir en entretien des profils retenus
- Evaluation avant l'embauche du candidat retenu. Cette prestation d'évaluation préalable à l'embauche permet de vérifier les aptitudes du candidat en situation réelle de travail
- Des dispositifs de formation pour adapter les compétences d'un candidat qui intéresse
- Une méthode de recrutement par simulation pour les recrutements en nombre

④ L'intégration dans l'entreprise

- Le suivi sur mesure du nouveau salarié afin d'accélérer son intégration dans l'entreprise
- L'information sur les différentes aides à l'emploi pour certains publics spécifiques

Le GETEP -Groupement d'Employeurs de l'Est Parisien- a pour objet de mettre à disposition des PME/TPE des compétences à temps partiel, quel que soit le niveau de qualification.

Cette offre de services est innovante en Ile de France, et propose aux chefs d'entreprises de bénéficier de collaborateurs opérationnels, motivés et fidélisés, pour adapter le temps de travail dont ils ont réellement besoin

C'est une organisation originale du travail, pour en faire un levier de développement de l'entreprise.

Le GETEP est l'employeur, et assure de ce fait toute la gestion administrative, sociale et juridique du salarié détaché dans l'entreprise

L'entreprise, facturée comme une prestation de services, maîtrise complètement ses coûts, grâce à un taux de refacturation attractif.

Le GETEP, créé en 2007 à Nogent sur Marne, propose une offre de services innovante et originale dédiée aux PME et TPE : mettre à disposition des entreprises des compétences à temps partiel, quand un plein temps ne se justifie pas.

Le GETEP est l'employeur, et assure ainsi, en vos lieux et place, toute la gestion administrative du salarié détaché dans votre entreprise.

Cette offre de services, facturée comme une prestation, constitue un formidable levier pour le développement de votre activité.

Vous travaillez avec des collaborateurs opérationnels, compétents, motivés, quels que soient leur âge et leurs expériences.